

2008/165 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA FEDERATION NATIONALE DES METIERS DU STATIONNEMENT (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«En sa qualité d'adhérente à cette association, la Ville de Lyon doit désigner un représentant à l'Assemblée Générale. Je vous propose la candidature de Jean Louis TOURAINE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon aux Assemblées Générales de la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement :

-Jean Louis TOURAINE

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB